

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2018**  
**à 19h30, à SAINT AULAYE**  
**Compte-rendu**

**Acte de vente du fonds de commerce de l'Hôtel-Restaurant du Champ de Foire**  
Suite à la vente de l'Hôtel-restaurant du Champ de Foire par la SARL ADAM à la SAS EUSKAL, le Conseil Municipal acte cette vente.

**Redevance d'occupation du domaine public**

Le Conseil Municipal accepte de demander les redevances d'occupation du domaine public suivantes :

- GRDF : 528 €
- GRT Gaz : 192.36 €
- Enedis : 203 €
- Orange : 1 620.97 €

**Budgets Locations Communales et Commune - admissions en non-valeur**

Sur demande de la Trésorerie de Saint-Aulaye, le Conseil admet en non-valeur la somme de 45.63 € sur le budget Locations Communales et la somme de 241.33 € sur le budget Commune.

**SAUR SAS : chèque de remboursement**

Le Conseil Municipal accepte le chèque de remboursement d'un montant de 47.76 €.

**Agence Technique Départementale**

Monsieur Eymard fait le bilan de la journée d'information dispensée par l'Agence Technique Départementale concernant l'adressage. Le Conseil Municipal accepte la possibilité de conventionner avec l'ADT pour une assistance à l'adressage. Ce service aura un coût de 500€ TTC.

**Syndicat des Énergies de la Dordogne**

Le Conseil Municipal décide de demander une étude pour des travaux par le SDE 24 concernant l'enfouissement des lignes électriques rue de l'Église.

**Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)**

Le Conseil Municipal se prononce sur la délimitation du périmètre du bâti ancien.

**Bilan Foire de La Latière**

Les recettes:

- Parking 1 : 11 755 €
- Parking 2 : 6 220 €
- Plaçage : 5 761 €

Soit un total de 23 736 €.

Le montant total des dépenses sera annoncé dès que nous serons en possession de tous les éléments.